

Saint-Denis le 1er mars 2017,

Laisser se dégrader le service public pour mieux le privatiser.

Suite aux événements similaires de 2015, le maire aurait du protéger l'intégrité du CTM et de ses agents.

A la demande insistante des syndicats et d'une partie des élu-e-s de la mairie de Saint-Denis, les conclusions de l'**enquête administrative** ont été rendues publiques lundi 27 février dernier. Que dit ce document ? Vous pouvez le télécharger sur le site du Journal de Saint-Denis. On s'attendait à des révélations croustillantes tant une chape de plomb pesait sur ce dossier, on ne voit que le triste dysfonctionnement d'un service public à remettre en selle. Service public communal qu'on a laissé se détériorer années après années ... pour mieux le discréditer et enfin le privatiser. C'est le syndrome de la piscine la Baleine qui revient !

Vols

Qu'ils aient été le fruit d'agents ou d'usagers à l'occasion de fêtes, les vols ne sont pas défendables, mais le fait de ne pas sécuriser le matériel avec un responsable magasinier a permis une gestion délétère du matériel municipal. Ainsi c'est l'organisation du travail de notre bien commun qu'il faut questionner : pourquoi alors que des vols sont connus de longue date, il n'y a pas de création de poste de magasinier pour les stopper. L'enquête administrative pointe l'absence de ce poste mais ne dit pas que c'est la municipalité qui ne l'a pas créé. Un choix a été fait de ne pas créer ce poste. **Qui est donc responsable de ce dysfonctionnement ?**

« Mise en sécurité du CTM défaillante »

- **Gardiennage mal encadré**

« Les horaires de présence effective des gardiens ne correspondaient pas aux horaires de fonctionnement réel du CTM et les agents exerçant la mission de gardien, comme celui chargé de la sécurité, sont des agents ayant eu des problèmes de santé plus ou moins graves mais qui de ce fait sont dans l'impossibilité d'avoir une action ferme et déterminée dans le contrôle éventuel des entrées dans le CTM »

Qui décide des horaires de gardiens ? Si les gardiens n'étaient pas aptes sur leur poste, pourquoi avoir laissé dysfonctionner ces missions, alors mêmes que des événements graves s'étaient déroulés juste un an auparavant ? Pourquoi la sécurisation du CTM n'a pas été la priorité de la municipalité fin 2015 ? Ni le CTM, ni les collègues travaillant en son sein n'ont été protégés de risques éventuels liés aux faits de 2015, alors que c'est une obligation légale de tout employeur d'assurer la santé physique et psychique de ses agents (code du travail).

- **Caméras et écrans mal positionnés**

« Le positionnement des caméras est globalement mal conçu et les caméras mal réglées, souvent en panne et produisent une image peu lisible. L'emplacement des écrans de contrôle est sans intérêt au regard des événements éventuels puisqu'ils sont placés dans un bureau sans la présence permanente d'un agent. De ce fait le visionnage des images n'est pas opérationnel dans le cadre d'une surveillance active et ne peut être utilisé que pour des vérifications ponctuelles et avec une efficacité très limitée. (...) il faut remarquer que l'ensemble des agents ont déclaré que la maintenance du système de vidéosurveillance laissait vraiment à désirer. Il est manifeste que les délais de réparation étaient excessivement longs et même anormalement longs. Auditionné à ce sujet, la personne responsable de ce secteur à la Direction des Bâtiments a confirmé les grandes difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du marché de maintenance des caméras et du système de vidéosurveillance »

La mauvaise gestion des caméras et des écrans était connue de la direction du CTM, les agents avaient à plusieurs reprises interpellé leur direction sur ces dysfonctionnements, pourtant celle-ci a préféré laisser cette situation se pérenniser et laisser ainsi le service public se dégrader. La municipalité a investi **plus de 50 000 euros** dans ce matériel (**argent du contribuable**), sans s'assurer de son bon fonctionnement ni de sa maintenance. De même que le recours à un prestataire privé montre bien que

le fait de privatiser la maintenance du matériel vidéo ne garantit en rien une qualité de travail. Encore une fois, il faut interroger l'encadrement et l'élue au CTM sur ce dysfonctionnement. **A qui profite le crime ? Pourquoi un directeur laisse son service dans un tel état ? Lui même en a-t-il référé à ses supérieurs que sont le Directeur Général Adjoint au CTM et le Directeur Général des services ? Pourquoi le directeur du CTM a donné l'ordre de ne pas activer les alarmes des bâtiments ? Pourquoi cela n'apparaît pas dans l'enquête administrative, alors qu'un gardien l'a précisé ?** Encore de l'argent du contribuable dépensé inutilement... Le CTM est un équipement municipal à part entière, c'est donc toute la chaîne de responsabilité qu'il faut interroger. **DONC CE DYSFONCTIONNEMENT RELEVE BIEN DE LA RESPONSABILITE DU MAIRE. « Ceci explique cela ».**

Les salariés logés au CTM

La défaillance de la sécurité ne tient pas au fait qu'il y ait des collègues logés, mais au fait que le dispositif de sécurisation du CTM ne soit pas efficace. Avec leurs badges nominatifs, les salariés logés peuvent tout à fait inviter des proches ou des membres de leur famille sans mettre en péril le fonctionnement du CTM. **Pourquoi y a-t-il eu des badges vierges ? QUI EST RESPONSABLE ?**

Enquête et conséquences

L'enquête affirme que le maire a eu raison de suspendre les agents, pourtant le rapport innocent les collègues quant aux faits survenus le 17 novembre dernier. Conséquences, ces agents le vivent comme une sanction puisqu'ils ont été suspendus sans le maintien de la totalité de leur salaire, et ont subi aussi la perte des logements de fonction, perte de primes, perte de poste et discrédit. Pour nous, cela reste des sanctions déguisées. Si les agents étaient vraiment coupables, ils auraient été sanctionnés, tout simplement. **Si monsieur le maire fait confiance à ses agents, pourquoi un tel procédé ?**

Jeter le bébé avec l'eau du bain

Si ces dysfonctionnements sont réels, pourquoi privatiser ? La municipalité n'est pas capable de réguler ses propres défaillances ? Alors, dès qu'une administration dysfonctionne, faut-il la privatiser ? Des écoles sans suffisamment d'enseignants, de Rased, de psy, faut-il les privatiser ? Une poste ou une CAF ou tu fais la queue deux jours de suite, faut-il pour autant la fermer ? Des cantines avec des agents usés par la pénibilité du travail et non remplacés, faut-il les privatiser ? C'est pourtant la direction que prend la municipalité et c'est d'ailleurs cela qui explique en partie le fort mouvement de grève de soutien dans les écoles : les collègues craignent eux aussi la privatisation. La question est de donner un bon cadre qui permette une organisation du travail efficace pour rendre un service public de qualité aux Dionysiens. Privatiser ne réglera en rien les problèmes (le système défaillant de gestion des caméras en donne un exemple cinglant!). Un précédent du genre a existé à la piscine la Baleine. Le centre nautique dysfonctionnait depuis des années et la mairie a utilisé ce prétexte pour privatiser les équipes de ce centre. Le résultat a été qu'en interne les agents de droit privé sont régulièrement maltraités, qu'ils ont dû se battre syndicalement pour faire respecter de simples conditions d'hygiène (donc d'accueil des publics !) et que régulièrement la direction d'Equalia tente de licencier des syndicalistes et n'applique pas les droits élémentaires des agents. La mairie de Saint-Denis donneuse d'ordre n'a que faire de cette situation puisque l'affaire se poursuit à présent au tribunal des Prud'hommes.

Défendre le service public, c'est le défendre totalement, en parole et en actes, c'est à dire que le service public rendu la population doit être sans faille avec des élus responsables et garants de cela ainsi qu'un encadrement qui s'assure que le travail est bien fait. A ce jour, l'enquête nous laisse avec plus de questions que de réponses. La mairie ne répond pas aux revendications des agents et la grève se poursuit. Nous appelons les collègues et les habitants à venir échanger avec les grévistes ce vendredi au CTM.

**RDV Vendredi 3 mars 2017
Barbecue-Débrayage de 11h à 14h
sur le piquet de grève du Centre Technique Municipal**